



Compte-rendu Conseil du 27 février 2025

POSITION COMMUNE CARTE SCOLAIRE

Le Maire rappelle aux conseillers que la prochaine carte scolaire prévoit des fermetures de classes dans l'Orne et que le SIVOS est concerné. Il rappelle également que lors d'une réunion du SIVOS le 21 janvier en présence de ses adjoints, de l'APE et des membres du SIVOS il avait précisé que la commune était contre une fermeture de classe à La Coulonche et s'était prononcé, en cas de fermeture, pour le maintien de 4 classes à La Sauvagère, 2 à Saint-Maurice et 2 à La Coulonche.

Vote à l'unanimité du maintien de la position de la commune telle que prise oralement lors de la réunion de conseil municipal de la commune du 16 décembre 2024

DELEGATION MAITRISE ŒUVRE TE 61

M. le Maire propose au Conseil municipal de déléguer, dans le cadre d'une convention, au Territoire d'énergie Orne la maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux de télécommunication relevant de la compétence de la Commune (travaux Le Buat .) L'objet de cette convention est de déléguer l'ensemble des travaux à un unique maître d'ouvrage afin d'optimiser les coûts et de réduire les nuisances aux usagers.

Adopté à l'unanimité.

VENTE PARCELLES

Le Maire explique aux conseillers que M.AGUETAI Pascal, propriétaire des parcelles B247 et 248 au 25 rue du Saussy, souhaite acquérir la parcelle B 392 (55m²) B 433 (5m²) en bordure de sa propriété et appartenant à la commune. Il propose le prix de 1€ du mètre carré et que la cession soit faite par le biais d'un acte administratif.

Vote à l'unanimité de la cession les parcelles B392 (55m²) et B433 (5m²) à M. NELCHA Pascal au prix de 1 euro du m² et délégation au Maire pour faire établir l'acte administratif.

DEVIS DALLE CLUB HOUSE

Présentation du devis Yess pour le changement des dalles de plafond du club-house pour du LED soit 507.90€ HT , 609.48€ TTC.

Adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE PREVOYANCE

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la mise en place de la prévoyance, le conseil à l'unanimité adhère à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Orne et la MNT-MGEN, à compter du 01 février 2025, accorde sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » à hauteur de 20 € par agent et par mois pour chaque agent .

MISE EN PLACE COMPLEMENTAIRE

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la mise en place de la complémentaire santé le conseil à l'unanimité adhère à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion de l'Orne et la MNT-MGEN, à compter du 01 février 2025, accorde sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé » à hauteur de 30 € par agent et par mois pour chaque agent .

PARICIPATION DESTRUCTION FRELONS ASIATIQUES

M. le Maire expose au conseil municipal que le département ayant suspendu sa participation à la lutte contre les frelons asiatiques, les opérations de lutte contre le frelon ne sont plus financées par l'État. La destruction des nids reste à la charge des particuliers et peut être, le cas échéant, prise en charge en tout ou partie par des financements locaux émanant de collectivités territoriales. Il propose au conseil, dans le cadre de la lutte collective contre la prolifération du frelon asiatique engagée par le GDS de l'Orne, de prendre en charge ces frais.

Vote à l'unanimité de la prise en charge, à partir de l'année 2025, de la totalité des factures de destruction de nid de frelons asiatiques dans la limite de 150€

La prise en charge est subordonnée à l'intervention d'une entreprise adhérente à la charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques et la gestion confiée au Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne pour un coût de 10€ de frais par dossier.

SUBVENTIONS 2025

SPORT ET LOISIRS DE LA COULONCHE (section tennis de table)	1 100 €
SPORT ET LOISIRS DE LA COULONCHE (section TAÏSO)550 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	165 €
UNION Nationale de l'Aide (UNA LA FERRIERE AUX ETANGS)	80 €
CLUB DES SANS SOUCIS DE LA COULONCHE	250 €
COMITÉ DES FÊTES DE LA COULONCHE	375 €
ASSOCIATION POUR LA REVALORISATION DU PATRIMOINE MINIER	70 €
UNC.SECTION LA COULONCHE LA FERRIÈRE AUX ÉTANGS	80 €
COMITÉ D'ÉCHANGE WEHRETAL	350 €
DECOUVERTE BOCAGE ORNAIS	60 €
APE Collège CH .Léandre	750 €
The Barbouille Quad.....	50 €
AiDE à Domicile en Milieu Rural.....	50 €